



## Syndicat Interco CFDT Pénitentiaire

Adresse : 505 rue de Cuincy, BP 707, 59507 DOUAI Cedex

Tél: 03.61.16.23.15. Port : 06.69.22.15.37.

Mail : [cfdt@cfdtpenit.org](mailto:cfdt@cfdtpenit.org)

Site : [www.cfdtpenit.org](http://www.cfdtpenit.org)

Douai, Le 18 Juillet 2024

### **REFORME HISTORIQUE LA GRANDE ILLUSION ?!**

La CFDT Pénitentiaire souhaite réagir suite à la parution du TA de capitaine. La question s'est immédiatement posée pour le TA de capitaine de classe supérieure que l'on ne voyait pas venir !

Alors qu'une certaine OS affiche avec satisfaction « sa » réforme et se vante de l'attrait que cette dernière peut susciter, encore faut-il remettre les choses dans leur contexte et les expliquer.

Comment ne pas s'intéresser à une réforme sans essayer pourtant parfois en vain d'en tirer le meilleur parti : c'est humain !

Toutefois il paraît utile de rappeler certains paramètres !

Parlons des primes : si effectivement elles sont appréciables, il n'en demeure pas moins qu'elles ne compenseront pas la baisse de PSS à la retraite pour tout le corps de commandement !

Alors que le TA pour l'accès au grade de capitaine vient de paraître, **on apprend que le TA pour l'accès au grade de capitaine de classe supérieure « ne peut être organisé avant 2025 pour 2024** puisqu'il y a besoin de connaître la composition du corps et du vivier de promovables ce qui ne pourra être le cas qu'une fois l'ensemble des droits d'option exprimés ».

La CFDT Pénitentiaire peut comprendre l'argumentaire mais ne peut s'en satisfaire ! **Cela empêche de fait l'accès au grade de commandant** sauf à avoir un effet rétroactif (TA 2024) et encore...Rêvons un peu !

D'ici janvier 2027, tous les capitaines puisqu'il n'y aura plus de distinction à cette date (autrement dit avec tous les officiers promus sans concours / sans scolarité / sans mobilité et titulaires d'office) pourront prétendre à l'examen professionnel de commandant.

Tant mieux pour eux et tant pis pour les autres !

Les possibilités d'accès au grade supérieur vont être très restreintes pour un certain nombre !

Rappelons ce droit d'option pour les **officiers historiques** qui ont pour la 1ère fois fièrement porté leur grade de lieutenant au prix de mobilité et concours, puis sont devenus difficilement capitaines sont aujourd'hui amers et blessés. Avec un report de ce TA du coup en 2025 !

La pilule est amère ! N'en disons pas davantage !

Le bureau CFDT Pénitentiaire